



IMPORTANT

SECTEUR DE L'URGENCE

Cette ordonnance collective ne s'applique plus pour le secteur de l'urgence. Il faut désormais utiliser les ordonnances collectives suivantes selon le besoin :

- [OC-ER-007 : Douleur - Acétaminophène/Ibuprofène/Naproxène](#)

Toutefois, veuillez prendre note qu'elle demeure valide pour tous les autres secteurs auxquels elle s'applique.

ORDONNANCE COLLECTIVE

INITIER UNE MESURE THÉRAPEUTIQUE : ADMINISTRATION D'ACÉMINOPHÈNE		CODE DE CLASSIFICATION
REPLACE L'ORDRE PERMANENT NO.1 MÉDICATION PER OS : 1.1 ACÉTAMINOPHÈNE ET L'ORDRE PERMANENT NO. 2 MÉDICATION PAR VOIE RECTALE : 2.1 ACÉTAMINOPHÈNE		OC-ACÉTAMINOPHÈNECOA042009
RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE : X NON	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	DATE DE RÉVISION PRÉVUE
TITRE	21 AVRIL 2009	
PROFESSIONNELS VISÉS PAR L'ORDONNANCE ET SECTEUR(S) D'ACTIVITÉ(S) :		
INFIRMIÈRES EN HÉBERGEMENT INFIRMIÈRES EN SALLE D'URGENCE (TRIAGE ET OBSERVATION) INFIRMIÈRES AU SOUTIEN À DOMICILE INFIRMIÈRES AU CENTRE DE JOUR INFIRMIÈRES DU SECTEUR ENFANCE/ JEUNESSE/ FAMILLE INFIRMIÈRES DES SERVICES INFIRMIERS COURANTS INFIRMIÈRES DU GMF DES FRONTIÈRES.		
<i>LES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES SONT AUTORISÉS À CONTRIBUER À L'APPLICATION DE CETTE ORDONNANCE SOUS LA SUPERVISION D'UNE INFIRMIÈRE.</i>		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE :		
TOUT USAGER PRÉSENTANT UNE FIÈVRE QUANTIFIÉE ET DOCUMENTÉE; TOUT USAGER PRÉSENTANT UNE DOULEUR LÉGÈRE À MODÉRÉE ÉVALUÉE ET DOCUMENTÉE.		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES :		
<ul style="list-style-type: none">▪ ÉVALUER LA CONDITION PHYSIQUE ET MENTALE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE;▪ INITIER DES MESURES DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES, SELON UNE ORDONNANCE;▪ ADMINISTRER ET AJUSTER DES MÉDICAMENTS OU D'AUTRES SUBSTANCES, LORSQU'ILS FONT L'OBJET D'UNE ORDONNANCE;▪ EXERCER UNE SURVEILLANCE CLINIQUE DE LA CONDITION DES PERSONNES DONT L'ÉTAT DE SANTÉ PRÉSENTE DES RISQUES, INCLUANT LE MONITORAGE ET LES AJUSTEMENTS DU PLAN THÉRAPEUTIQUE INFIRMIER.		

INDICATIONS :

- DANS UN CAS DE FIÈVRE LORSQUE LA TEMPÉRATURE : BUCCALE EST $\geq 38.0\text{ }^{\circ}\text{C}$ OU 100.4°F
RECTALE EST $\geq 38.5^{\circ}\text{C}$ OU 101.5°F

N.B : CHEZ LA PERSONNE DE PLUS DE 65 ANS, UNE TEMPÉRATURE DE $37,8\text{ }^{\circ}\text{C}$ RECTALE OU BUCCALE EST INDICATRICE DE TEMPÉRATURE (VOYER, 2010), CONSIDÉREZ CETTE MESURE AFIN D'INITIER L'ORDONNANCE COLLECTIVE

- DANS UN CAS OÙ LA DOULEUR EST ÉVALUÉE DE FAÇON SUBJECTIVE $\leq 5 / 10$ SUR UNE ÉCHELLE NUMÉRIQUE DE 0 À 10 (ÉCHELLE POUVANT ÊTRE UTILISÉE DÈS L'ÂGE DE 6 ANS (TURGEON ET AL. 2008);
- DANS UN CAS OU LA DOULEUR NE PEUT ÊTRE QUANTIFIÉE MAIS OU DES SYMPTÔMES DE DOULEUR PEUVENT ÊTRE OBJECTIVÉS TELS QUE : LE RETRAIT À LA DOULEUR, LES PLEURS PERSISTANTS, VOIR INCOSOLABLES, LE FACIÈS CRISPÉ.

CONDITIONS :

LE PERSONNEL SOIGNANT DOIT :

- POSSÉDER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, LES COMPÉTENCES REQUISES ET LE JUGEMENT CLINIQUE.
- ÉVALUER L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA PERSONNE AVANT D'APPLIQUER UNE ORDONNANCE COLLECTIVE.
- CONNAÎTRE LES RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ.
- POUVOIR SE RÉFÉRER AU MÉDECIN TRAITANT QUANT AU SUIVI DE L'USAGER ET AU MÉDECIN RÉPONDANT QUANT AU CONTENU SCIENTIFIQUE DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE.

OBJECTIFS VISÉS :

- AUGMENTATION DU CONFORT SOIT PAR LA DIMINUTION DE LA FIÈVRE OU DE LA DOULEUR

CONTRE-INDICATIONS:

- SENSIBILITÉ OU ALLERGIE CONNUE À L'ACÉTAMINOPHÈNE OU UNE DE SES COMPOSANTES;
- DOSE QUOTIDIENNE ATTEINTE DE

ADULTES (> 12 ANS): 4 G / 24 HEURES

ENFANTS : 5 DOSES / 24 HEURES;

- PROBLÉMATIQUE HÉPATIQUE CONNUE (HÉPATOTOXICITÉ);
- DERNIÈRE DOSE REÇUE < 4 HEURES.

LIMITES / ORIENTATION VERS LE MÉDECIN :

- DOULEUR SÉVÈRE > 5/10
- DOULEUR SUSCEPTIBLE D'ÊTRE ACCOMPAGNÉE D'UN PROBLÈME SOUS-JACENT INSTABLE SELON L'ÉVALUATION GLOBALE.

DIRECTIVES :

- PRENDRE LA TEMPÉRATURE D'AMBLÉE AFIN DE S'ASSURER DE NE PAS MASQUER UN TABLEAU FÉBRILE
- FAIRE UNE ÉVALUATION OBJECTIVE PAR UN SCORE SUR UNE ÉCHELLE NUMÉRIQUE OU UNE ÉNUMÉRATION DES MANIFESTATIONS DE LA DOULEUR, ET SUBJECTIVE DES SYMPTÔMES DE DÉPART.

- **ADULTES :** ADMINISTRER 1000 PO AUX 4 HEURES PRN

OU

ADMINISTRER 650 MG IR AUX 4 HEURES PRN
(APC, 2008)

- **ENFANTS :**

PO : ADMINISTRER 15 MG/KG AUX 4 HEURES PRN

IR : ADMINISTRER 20 MG/KG AUX 4 HEURES PRN (TURGEON ET AL. 2008)
(MAX : 650 À 1000 MG/DOSE)

- RÉÉVALUATION DES SYMPTÔMES DE DÉPART ENVIRON UNE HEURE APRÈS L'ADMINISTRATION DE L'ACÉTAMINOPHÈNE.
- AVISER LE MÉDECIN SI LES SYMPTÔMES PERSISTENT PLUS DE 72 HEURES.

RÉFÉRENCES AUX MÉTHODES DE SOINS :

- ADMINISTRER UN MÉDICAMENT PAR VOIE RECTALE (SUPPOSITOIRES/ONGUENT)
- ADMINISTRER UN MÉDICAMENT PAR VOIE ORALE
- ÉVALUATION DE LA TEMPÉRATURE PAR VOIE BUCCALE
- ÉVALUATION DE LA TEMPÉRATURE PAR VOIE AXILLAIRE
- ÉVALUATION DE LA TEMPÉRATURE PAR VOIE RECTALE

SOURCES :

Association des pharmaciens du Canada (APC), CPS 2008; Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques, Ottawa, 2008

Turgeon J., Bernard-Bonnin A-C., Gervais P., Ovetckine P., Gauthier M., Dictionnaire de thérapeutique pédiatrique Weber 2e Édition, LEs Éditions de la Chenelière, Montréal, 2008, 1490 pages

Voyer, Philippe, Soins infirmiers aux aînés en perte d'autonomie; Une approche adaptée aux CHSLD, Éditions ERPI

MÉDECIN RÉPONDANT

DOCTEUR BERNARD FRENETTE

PROCESSUS D'ÉLABORATION**RÉDIGÉE PAR :** PHILIPPE LIMOGES, INFIRMIER CLINICIEN**PERSONNES CONSULTÉES :**MARTINE GRONDIN, PHARMACIENNE
CARINE FORTIN, INF. CLINICIENNE
NICOLE DENIS, AIC URGENCE**VALIDÉE PAR :**

JEANNE DION

MARS 2009

DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS

DATE

CECII

RECOMMANDATION AU CA

11 MARS 2009

DATE

PROCESSUS D'APPROBATION**APPROUVÉE PAR :** COMITÉ DE GESTION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK

PIERRE-ANDRÉ RAINVILLE

7 AVRIL 2009

DIRECTEUR GÉNÉRAL

DATE

APPROUVÉE PAR : RÉOLUTION DU CMDP DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK

DR BERNARD FRENETTE

14 AVRIL 2009

PRÉSIDENT DU CMDP

DATE

APPROUVÉE PAR : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK

1114-09

21 AVRIL 2009

RÉSOLUTION DU CA

DATE